



Règlement des Triathlons - Aquathlon De Saint Jean de Luz 14 SEPTEMBRE 2024

Les Triathlons de Saint Jean de Luz et les Aquathlons Jeunes sont organisés par l'association URKIROLAK Triathlon.

Les épreuves sont soumises à la **règlementation de la FFTRI et aux R.T.S.** (de Décembre 2022, **consultables sur le site internet de la fédération**).

Les éléments ci-dessous sont composés d'extraits de cette réglementation auxquels ils ne se substituent pas, et d'éléments spécifiques à la manifestation.

L'engagement pour une des épreuves de la journée implique l'acceptation du règlement présent.

Article 1 - Programme

Course 1 – TRIATHLON M OLYMPIQUE

L'épreuve donnera lieu à un chronométrage et à un classement.

L'épreuve sera réalisée individuellement ou en relais.

Le nombre maximum de dossard est fixé à 650.

L'organisation se réserve le droit de mettre de côté des dossards préférentiels.

Briefing à 7H45. Premier départ (féminine + relais) à 8H sur la plage côté entrée du port.

Deuxième départ, 10mn plus tard, à 8H10.

Le parcours de natation se compose de deux boucles de 750m avec une sortie à l'australienne.

La transition T1, entre la plage et la base sportive du Lycée RAVEL, est d'environ 800m (Prévoir chaussures). Une zone sera prévue pour la dépose de vos chaussures.

Et, une personne de votre entourage est autorisée à vous les remettre.

Le parcours Vélo sillonne la vallée de la Nivelle, puis les routes vallonnées d'Arcangues et d'Ahetze.

Le parcours CAP se compose de deux boucles dans le quartier URDAZURI, en bord de Nivelle. Arrivée après une moitié de tour de piste du mini stade de la base sportive.

Course 2 – AQUATHLONS JEUNES (trois formats : 6..9 ans - 10..13 ans – XS 12..19 ans)

L'épreuve donnera lieu à un chronométrage et à un classement.

Les épreuves comptent pour le challenge régional.

Le nombre maximum de dossards est fixé à 40 pour les 6-9 ans et 50 pour les autres.

Briefing à 11H30. Départ des 6-9 ans à 11H45 sur la plage, côté entrée du port.

Départ des 10..13 ans après l'arrivée des 6..9 ans, et prise en charge par leur parents, à 12H.

Départ du XS, cinq minutes après. A 12H05.

Le parcours de natation se compose d'une boucle.

Le parcours de CAP reprend la partie transition des triathlons, jusqu'à bifurquer en bord de Nivelle, et rejoindre la base sportive du Lycée RAVEL sur le tour de piste vers l'arrivée.

Distances 6..9 ans : 50m et 500m

Distances 10..13 ans : 200m et 1500m

Distances XS 12..19 ans : 500m – 2500m

Course 3 – TRIATHLON S SPRINT

L'épreuve donnera lieu à un chronométrage et à un classement.

L'épreuve sera réalisée individuellement ou en Duo.

Le nombre maximum de dossard est fixé à 650.

L'organisation se réserve le droit de mettre de côté des dossards préférentiels.

Briefing à 14H00. Départ des féminines à 14H15 sur la plage côté entrée du port.

Départ des hommes à 14H20 et celui des DUO à 14H30.

Le parcours de natation se compose d'une boucle.

La transition T1, entre la plage et la base sportive du Lycée RAVEL, est d'environ 800m (Pour ceux qui le souhaite, il est possible de prévoir des chaussures). Une zone sera prévue à la dépose de vos chaussures. Une personne de votre entourage peut vous les remettre.

Le parcours Vélo sillonne la vallée de la Nivelle sur la D918 jusqu'aux environs d'Ibarron et Oretour par la vieille route de Saint Pée.

Le parcours CAP se compose d'une boucle dans le quartier URDAZURI, en bord de Nivelle.

Arrivée après une moitié de tour de piste du mini stade.

Article 2 – Conditions de participation

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'Organisateur, pour la partie vélo dans le dos, et devant pour la course à pied. Se munir d'un porte dossard avec trois points d'attache.

Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué, en totalité ou en partie.

Interdiction d'être suivi par un véhicule quel qu'il soit sur le parcours (il en va de la sécurité des compétiteurs).

L'utilisation de téléphones portables et de baladeurs est interdite.

Partie Natation:

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdite si la température est supérieure à 24.5°C.

La décision d'autoriser ou pas la combinaison est prise par les arbitres.

Le port du bonnet de bain (non remis par l'Organisateur) est obligatoire.

Si la combinaison est autorisée, les shorty néoprène le sont aussi.

Partie Cyclisme:

Elle sera pratiquée sur route ouverte pour la distance olympique, le matin. Et sur route partiellement fermée à la circulation ; portion de la départementale D918 entre le carrefour de la piscine de Chantaco et le carrefour d'Ascain.

Le port du casque est obligatoire sur toute la partie cyclisme, depuis et dans le parc à vélo.

Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route.

Il y a obligation de rouler sur la partie à droite de la chaussée, de respecter les signalisations, et d'écouter les consignes des signaleurs.

Une signalétique sera en place sur le parcours avec des panneaux directionnels, des panneaux de prévention de dangers, des marquages au sol.

Le drafting est interdit. Exception faite des participants en Duo sur le Sprint (dossard spécifique), où le drafting est autorisé entre 2 membres d'un même duo.

Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infliger une pénalité par l'arbitre, seul responsable de la sanction (carton bleu).

Une zone de pénalité sera matérialisée à l'arrivée du parcours vélo.

Toute violation du présent article pourra entraîner la disqualification automatique du Concurrent, ou toute autre pénalité/sanction prévue par les règlements de la FFTRI.

Article 3

L'Organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des Concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la Compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les Concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique.

L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel /incapacité/décès survenu à un Concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; Il appartient aux Concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article 4

Présence obligatoire à la remise des récompenses.

Tout concurrent absent ne pourra porter réclamation pour l'obtention de son prix

Article 5

Dans l'hypothèse d'une annulation de l'épreuve de natation d'ordre sécuritaire (santé publique, intempéries rendant l'épreuve de natation impraticable), la compétition pourra se voir transformée en duathlon (cf règlement FFTri).

Dans ce cas, la partie Natation sera remplacée par un parcours de course à pied.

Les Aquathlons seraient annulés.

Dans le cas d'intempéries ou tout autre catastrophe, le jour de l'épreuve, rendant toute épreuve impraticable ou pour une raison indépendante de l'organisation ou imposée aux organisateurs, les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit.

Article 6

Les Concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la Compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquels ils pourront apparaître.

Article 7

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent Règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTri suivant son règlement ou, à défaut, à la Chambre Arbitrale du Sport placée auprès du Comité National Olympique et Sportif français, et définitivement tranché suivant son règlement.

Article 8

L'organisateur ayant fixé des barrières horaires, le candidat sera mis hors course dans le cas de dépassement.

Les conditions Générales

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soin sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **lundi 9 septembre 2024 à 23h59**.

Les inscriptions seront fermées lorsque le quota fixé par l'organisateur sera atteint, ces quotas sont les suivants :

- S en Solo : 450 participants (650 maximum entre Solo et Duo)
- S en Duo : 2*100 participants (650 maximum entre Solo et Duo)
- M : 650 participants maximum
- Challenge M+S : 50 participants maximum
- Aquathlon Jeunes : 40 pour les 6..9 ans et 50 pour les autres formats

Remboursement : le remboursement partiel (50% du montant de l'inscription, hors frais de gestion) est possible jusqu'au **31 juillet 2024 à 23h59** sur présentation d'un certificat médical. L'organisation d'une telle compétition demande aux organisateurs l'avance de fonds important. Il ne sera donc procédé à aucun remboursement à l'exception de raisons médicales justifiées par un certificat.

Au-delà de cette date, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf pour raison de crise sanitaire.

Les modifications d'inscription, changement de course, de participant sont possibles en revenant PB Organisation. contact@pb-organisation.com

Au-delà du **09 septembre 2024 à 23h59**, les inscriptions étant closes, aucune modification ne pourra être apportée.

Le concurrent s'engage à respecter le règlement FFTri.

Le concurrent qui se verra disqualifié, n'apportera pas de réclamation auprès de l'organisateur, les sanctions étant décidées uniquement par les arbitres qui sont placés sous le contrôle de la FFTri.

L'inscription du concurrent à la compétition entraîne nécessairement son adhésion au Règlement de la Compétition.

Drafting et Penalty Box : Le Drafting ou aspiration abri est interdit sur l'épreuve, et nous rappelons que cette pratique est sanctionnée d'un carton qui entraînera un arrêt obligatoire dans la penalty box qui sera positionnée entre la ligne d'arrivée du parcours vélo et le PAV. Il incombe aux athlètes sanctionnés d'effectuer cette pénalité sous peine d'être disqualifiés.

Exception sera faite pour les participants en Duo sur le Sprint (dossard spécifique), où le drafting est autorisé entre 2 membres d'un même duo.

Une semaine avant l'épreuve vous recevrez un *RACEBOOK* détaillé dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires et les consignes à respecter pour le bon déroulement de l'épreuve.

En validant mon inscription, je reconnais avoir lu et accepté la totalité du présent règlement.